

## Délibération n° 26-19 du 6 mai 2026

### Motion Bouge ton Crous

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h30

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

Le conseil d'administration du CROUS Bretagne rejette la motion présentée par les élus-es du syndicat Bouge ton Crous.


#### NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 4
- CONTRE :
- ABSTENTION : 19

Fait à Rennes, le 6 mai 2026

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rennes  
et de la Région Académique de Bretagne

Tanguy CAVÉ





En 2024, les étudiantes et étudiants internationaux représentaient environ 14% de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France, apportant une contribution significative socialement et culturellement au pays.

Cependant, ces étudiantes et étudiants font face à une précarité financière majeure aggravée par des obstacles : coûts spécifiques supplémentaires à l'entrée du pays (test de langue, visa), isolement familial et accès limité aux aides sociales françaises. Les critères restrictifs d'accès aux bourses sur critères sociaux sont souvent conditionnés à deux ans de résidence fiscale en France, ainsi que les frais différenciés à l'inscription pour un diplôme universitaire, ce qui accroît la pression sur leurs épaules.

De plus, la Loi de Finance 2026 adoptée par 49.3 comprend diverses mesures précarisantes, toujours visées sur ce même public : doublement du prix des titres de séjour, suppression des APL pour la quasi-totalité d'entre elles et eux ; pour ne pas dire l'entière. Les mesures se suivent et s'accumulent sur le dos de ces étudiants. Ces mesures reviennent tout simplement à les mettre à la porte du fait de leur nationalité,

Les étudiants internationaux sont donc particulièrement précarisés, engendrant une forte angoisse et du salariat subi chez les étudiants, alors même qu'il constitue le premier facteur d'échec académique. Ces difficultés compromettent directement leurs chances de succès, d'autant plus que l'intégration, souvent semée de discriminations subies et de difficultés liées à la langue nécessite un travail personnel plus intense pour elles et eux, comparativement aux autres étudiants.

Pourtant, malgré cette situation déjà extrêmement difficile, Philippe Baptiste, Ministre de l'Enseignement Supérieur, a annoncé généraliser les frais d'inscription universitaires différenciés – 16 fois supérieurs aux frais classiques - à la quasi-totalité des étudiantes et étudiants extracommunautaires. En effet, jusqu'alors les universités pouvaient faire des exonérations généralisées de ces frais différenciés, permettant ainsi à plus de 40 universités de ne pas appliquer cette mesure de préférence nationale.

Le décret est une atteinte fondamentale à la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Outre le fait de contraindre les universités dans leur fonctionnement et de ne plus leur laisser la libre administration, c'est un réel passage en force de passer par décret, qui plus est en convoquant une session du CNESER extraordinaire, dans les plus brefs délais possibles, mais également en n'en débattant pas au sein du parlement. Au quotidien, nous nous demandons quand ce décret xénophobe devrait paraître, interdisant notamment les exonérations massives et les réduisant à seulement de rares cas individuels.

Face à ces constats, pour prévenir la situation qui risque de nettement se dégrader encore dans les mois à venir, et pour promouvoir un enseignement supérieur inclusif et équitable permettant une réelle égalité des chances, les élus Bouge Ton CROUS demandent la mise en place des mesures suivantes pour leur accès aux droits sociaux :

- **Garantir l'accès aux allocations spécifiques d'aide**, notamment annuelle, du CROUS aux étudiant(e)s internationaux(les), et augmenter les budgets alloués à ces aides spécifiques afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins, notamment dans le contexte de la suppression des APL, **ce qui causera nécessairement un besoin de compensation dans leur budget via ces aides spécifiques.**
- Augmenter le nombre d'étudiant(e)s internationaux(les) logé(e)s dans le CROUS à travers la **hausse des places dans le parc de logement CROUS.**

- **Assurer un accompagnement social et administratif renforcé**, incluant un soutien pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour, afin de **sécuriser le parcours des étudiant(e)s internationaux(les)**.
- Favoriser cet accompagnement avec la mise en place de **conventions tripartites entre les universités, le CROUS et la préfecture** pour faciliter les démarches et l'information des étudiant(e)s internationaux(les).
- Mettre en place un **guichet unique localement** pour centraliser les démarches administratives.